

**Déclaration du SNUDI FO 49 à la CAPD**

**du 21 juin 2018**

Monsieur le Directeur Académique,

**Nous allons aujourd’hui débattre de l’accession à la Hors Classe.**

Le SNUDI FO tient ici à confirmer ses positions :

Le protocole minoritaire PPCR présenté comme une avancée est en réalité un recul pour les fonctionnaires et plus particulièrement pour les enseignants du 1er degré de Maine et Loire. Nous constatons que le nombre de collègues promus n'augmentent pas et peut se faire de manière totalement arbitraire.

Ce dispositif d’évaluation suscite dans toutes les écoles l’incompréhension et la déception. Il remet en cause les relations habituelles entre les enseignants et le corps d’inspection en substituant l’arbitraire à l’accompagnement professionnel tel qu’il était mené au travers des inspections.

Le SNUDI FO se prononce pour un accès à la hors classe qui se fasse sur la base du classement des collègues selon un barème chiffré transparent basé sur l’ancienneté générale des services, évacuant la subjectivité du "mérite" et garantissant ainsi l’équité de traitement. Cela permettra à tous les retraitables d’accéder à la Hors Classe.

**Le SNUDI FO considère qu'avec les nouveaux dispositifs PPCR et d’évaluation, remettant en cause les droits collectifs, les vrais barèmes négociés, transformant de fait les CAPD en instances de recours, un point de non-retour est atteint...**

La volonté, manifestée à de nombreuses reprises lors des grèves des 10 octobre, 22 mars et 22 mai par les fonctionnaires de s’opposer à cette politique est confirmée. Cette politique n’est guidée que par deux principes : l’austérité et la réduction des droits collectifs.

Il faut que cela s’arrête.

Il faut répondre aux revendications des agents. Nous demandons:

* un ratio promus/promouvables de 18%, ce qui permettrait une augmentation du nombre de promus,
* pas un PE retraitable sans être promus à la Hors Classe,
* Un barème essentiellement basé sur l'ancienneté générale des services,
* l'abandon de PPCR, source d'arbitraire et de division entre les personnels.

Le gouvernement doit par ailleurs répondre aux revendications salariales des agents (nullement satisfaites par PPCR!) par une augmentation du point d’indice de 16%.

C’est en ce sens que le SNUDI FO apporte tout son soutien aux cheminots en grève pour la défense de leur statut et du service public ferroviaire ; l’existence d’un statut protecteur n’étant nullement un obstacle à la bonne marche du service public bien au contraire. Il garantit depuis sa création l’existence du service public et l’égal accès à celui-ci pour tous les citoyens sur tout le territoire de la République.

Pour sa part le SNUDI FO 49, avec sa fédération et sa confédération mettra tout en œuvre pour qu’il y soit mis un terme.

**Il appelle d’ores et déjà à participer à la grande journée de revendications et de mobilisations du 28 juin 2018 à l’appel des confédérations FO, CGT et des organisations de jeunesses UNEF –UNL – FIDL.**